INFORM.EL
BULLETIN OFFICIEL DE LA CMEQ

Corporation des maîtres électriciens du Québec

Protège le public

VOLUME 41 — NO 8 / SEPTEMBRE 2018

Une première au Canada

Des chantiers de construction québécois seront les premiers à être encadrés contre les retards de paiements

La Coalition contre les retards de paiement dans la construction se réjouit de l'annonce du ministre délégué à l'Intégrité des marchés publics et aux Ressources informationnelles, M. Robert Poëti, confirmant la mise en place d'un projet pilote qui encadrera les paiements aux entrepreneurs parties à des contrats publics de construction.

Au centre de la photo, Me Julie Senécal, directrice générale adjointe et secrétaire générale de la CMEQ, en compagnie de M. Robert Poëti, ministre délégué à l'Intégrité des marchés publics et aux Ressources informationnelles, de Me Carole Arav, secrétaire associée aux marchés publics, de Me Pierre D. Grenier, président de l'IMAQ et des membres de la Coalition contre les retards de paiement dans la construction lors de l'annonce de la mise en place d'un projet pilote concernant les retards de paiements dans l'industrie de la construction.

Dans les prochaines semaines, deux organismes feront partie du projet pilote : la Société québécoise des infrastructures et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Dans un deuxième temps, d'autres organismes publics feront partie du projet pilote, notamment des établissements des réseaux de l'éducation ainsi que de la santé et des services sociaux.

Une première au Canada

Des chantiers québécois seront les premiers au Canada à être encadrés par des mécanismes pour prévenir les délais de paiement.

Le manque à gagner causé par les retards de paiements représente, selon une étude de Raymond Chabot Grant Thornton, plus d'un milliard de dollars par année.

Les modalités des projets pilotes

Les projets pilotes visent à expérimenter deux éléments principaux, d'ailleurs proposés par la Coalition, soit un calendrier de paiements précis et obligatoire pour le donneur d'ouvrage, l'entrepreneur général ainsi que tous les sous-traitants et un mécanisme de recours à un intervenant-expert, qui pourra trancher un différend dans un délai rapide afin de ne pas retarder les travaux.

Évidemment, tout n'est pas parfait et la Coalition conserve quelques réserves sur certains aspects du projet pilote, lequel ne s'appliquera qu'à quelques contrats publics, mais qui conduira à l'adoption d'une réglementation définitive. Rappelons que notre objectif est qu'une loi visant à contrer les retards de paiement du prix des contrats de travaux de construction soit adoptée et qu'elle s'applique aussi bien pour les contrats publics (sociétés d'État, municipalités, etc.) que pour ceux du domaine privé. La Coalition continuera de travailler en ce sens.

La Coalition invite les entrepreneurs à participer en grand nombre au projet pilote.

Après toutes ces années d'efforts et de démarches au nom de tous les entrepreneurs en construction, il faut se réjouir de l'annonce du projet pilote qui constitue un premier pas concret et significatif en vue de régler définitivement la problématique des retards de paiement qui est décriée depuis des nombreuses années. ■

POSTE-PUBLICATIONS, No 40062839

Disjoncteurs et prises DDFT

Dans une installation électrique, tant résidentielle que commerciale, l'importance de l'utilisation des dispositifs de protection appropriés est fondamentale, voire vitale. Le Code de construction du Québec, Chapitre V – Électricité (Code) exige d'ailleurs dans plusieurs circonstances l'usage des dispositifs DDFT.

Tout d'abord, regardons les définitions couramment utilisées d'un disjoncteur différentiel. L'acronyme DDFT signifie « Disjoncteur Différentiel de Fuite à la Terre » ou en anglais GFI pour « Ground Fault Interrupter ». Dans le Code on le définit comme suit :

« Disjoncteur différentiel — dispositif qui, en un laps de temps déterminé, ouvre le circuit alimenté, si le courant de fuite à la terre dépasse une valeur déterminée qui est inférieure à celle du déclenchement des dispositifs de protection contre les surintensités de ce circuit. »

On représente ce courant de fuite par l'équation suivante : $T = (20/I)^{1,43}$ où I = courant de fuite de 4 à 260 mA et T = secondes.

Autrement dit, on veut un dispositif qui détectera le plus rapidement possible un petit courant de fuite de quelques milliampères pouvant devenir un danger pour l'utilisateur, et ainsi coupera l'alimentation du circuit.

Dans le Code, on parle plus particulièrement de disjoncteur différentiel de classe A, qui signifie précisément que le courant de fuite ne doit pas dépasser 5 mA.

Principe de fonctionnement

Le principe général de fonctionnement est le même tant pour les disjoncteurs différentiels que pour les prises DDFT. La technique est simple; on détecte la différence entre le courant qui sort et celui qui revient à la source. Ce courant doit être nul, s'il ne l'est pas, c'est qu'une partie du courant de retour a pris un autre chemin, et cet autre chemin peut potentiellement traverser le corps d'une personne vers le sol. (Isortant – Ientrant = 0)

C'est d'ailleurs pour cette raison que le Code exige un disjoncteur différentiel de classe A afin de limiter ce courant de fuite à la terre à 5 mA pour protéger la vie des personnes.

Généralement, les concepteurs des fabricants utilisent deux conducteurs qui traversent un tore aimanté et une petite bobine de détection. Puisque les courants sortant et entrant sont égaux, ils génèrent des champs magnétiques inverses qui s'annulent à leurs tours. Ainsi aucune induction électromagnétique n'est produite. À l'inverse, s'il y a une différence entre les deux, même de quelques milliampères, elle produira une induction dans la bobine de détection qui activera le relais ou contacteur intégré et ouvrira ainsi le circuit électrique. (Voir schémas du principe)

Applications

Les applications sont nombreuses et d'ailleurs le Code exige des dispositifs de détection de fuite à la terre dans plusieurs types d'installations électriques. En voici quelques exemples;

- Prises de courant si à moins de 1,5 m d'un évier, de baignoires ou de cabines de douche (art. 26-700 11)
- Prises extérieures d'un logement individuel (art. 26-710 n)
- Chauffe-eau de piscine si situé à moins de 3 m de la piscine (art. 68-068)
- Prises de courant destinées à alimenter un chantier de construction (art. 76-016)

Prenez note que seules les prises de configuration CSA 5-15R et 5-20R sont visées lorsque le Code exige des prises DDFT; les autres configurations sont généralement exemptées.

Neutre

Concernant les disjoncteurs différentiels de classe A, il existe une variété de fabricants et de modèles un pôle, deux pôles, et triphasés. Certains disjoncteurs DDFT possèdent un conducteur neutre (blanc) pour leur fonctionnement interne;

Toute l'information. En tout temps. Au bout des doigts !

Pour savoir où en sont vos travaux, utilisez l'outil en ligne **Suivre une demande de travaux**.

Date de fin prévue, activités en cours, terminées ou à venir, coordonnées du responsable de vos demandes… tout est là, à portée de la main ! Rendez-vous au **www.hydroquebec.com/cmeq**.

Parlez-en à vos clients

Ils peuvent aussi suivre l'avancement de la demande au **www.hydroquebec.com**.

Schémas illustrant le principe d'un dispositif de détection de fuite à la terre – Wikipédia

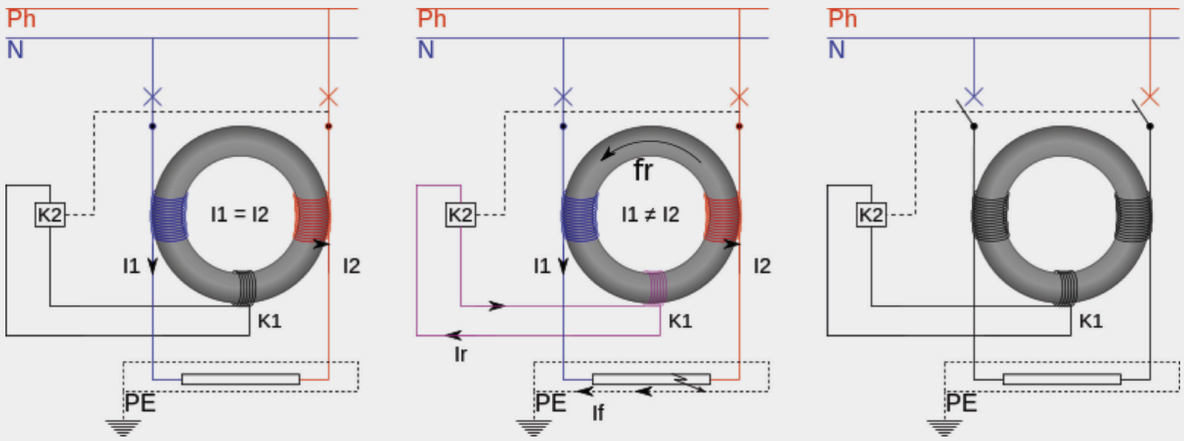

Courant égaux dans L1 et L2 – Normal

Différence de courant entre L1 et L2 – Détection

Ouverture du circuit

ce conducteur neutre doit toujours être relié à la barre des neutres dans le panneau de distribution peu importe si la charge alimentée possède un conducteur neutre ou non.

Conclusion

Les disjoncteurs différentiels de classe A constituent une excellente protection tant pour répondre aux surintensités qu'aux détections de courants de fuite à la terre de quelques milliampères et interrompre l'alimentation du circuit électrique.

Comme tout appareillage, il est requis d'effectuer des vérifications régulièrement. Tous les dispositifs DDFT sont munis de boutons test permettant de générer un courant de fuite. En appuyant sur ce bouton, on place une résistance entre la phase et le neutre afin de recréer un courant différentiel. Certains dispositifs DDFT ont même une fonction « autotest » qui permet une vérification périodique sans l'intervention de l'utilisateur, ce qui constitue une protection accrue pour les utilisateurs.

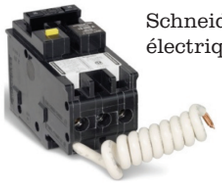

Schneider électrique

Les disjoncteurs différentiels de classe A constituent une excellente protection tant pour répondre aux surintensités qu'aux détections de courants de fuite à la terre de quelques milliampères et interrompre l'alimentation du circuit électrique.

Pour toute question, vous pouvez contacter le soutien technique de la Direction des services techniques et SST de la CMEQ. ■

Avis important relatif à la sécurité des interrupteurs de sécurité de service intensif de 30 A et 60 A Eaton

Eaton a identifié un risque potentiel de non-conformité relatif à certains interrupteurs de sécurité de service intensif 30 A et 60 A Eaton. L'interrupteur de sécurité peut potentiellement alimenter le courant lorsque la manette se trouve en position « off », exposant l'opérateur de l'interrupteur à des blessures corporelles ou la mort et le matériel en aval à des dommages matériels.

Cette situation affecte diverses configurations d'interrupteurs de sécurité de **30 A et 60 A de service intensif fabriqués entre le 19 novembre 2015 et le 23 janvier 2018.**

Les informations sur la façon d'identifier les produits défectueux et la marche à suivre le cas échéant, se trouvent sur le site d'Eaton Canada : http://eatoncanada.ca/hdss-advisorybulletin-francais. ■

Vos clients sont-ils affectés par les Tensions Parasites ?

Agrivolt offre un service de support et solutions à tous les électriciens de la CMEQ.

EXPERTS EN TENSIONS PARASITES
Agrivolt™
agrivolt.com

Sans frais
1 800 463-3486

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec **les avocats de la Direction des affaires juridiques.**

L'exercice illégal du métier de maître électricien

Un électricien trouvé coupable pour exercice illégal du métier d'électricien.

Récemment, la CMEQ a obtenu un jugement favorable en appel[1] dans un dossier où le défendeur avait publié l'annonce suivante sur le site Internet de Kijiji :

Électricien plus de 20 ans licence cherche travail à 30$ Bonjour je cherche un travail électricité industrielle commerciale ou batiment pour faire électriques neufs ou de rénovations. mon salaire sera de 30$ de 1 heure ou a contrat. Appel moi contact cel [...].

Le défendeur prétendait que le but de cette annonce était d'obtenir un emploi auprès de maîtres électriciens. Il a été déclaré coupable en première instance. Il a porté le jugement en appel. Sa culpabilité a été maintenue et il a été condamné à payer une amende de 5 000 $, l'amende minimale pour une personne physique.

La Cour supérieure a considéré que le texte de la publicité était de nature à semer la confusion chez la personne qui en prend connaissance et souscrit donc aux prétentions de la CMEQ selon lesquelles cette annonce laissait croire qu'il avait le droit d'exercer le métier de maître électricien alors qu'il n'était pas membre de la CMEQ[2] .

Selon la *Loi sur les maîtres électriciens*[3], l'exercice illégal se présente sous deux (2) formes :

- le fait d'exercer comme maître électricien, c'est-à-dire en exécutant ou en faisant exécuter des travaux d'installation électrique sans être membre de la CMEQ.
- le fait pour une personne qui n'est pas membre de la CMEQ de laisser entendre, faire présumer ou croire erronément qu'elle a le droit d'exercer le métier de maître électricien. Exemple : publication d'une annonce.

Elle confirme ainsi qu'afin de déterminer si une annonce laisse erronément croire au droit d'une personne d'agir comme maître électricien, il faut évaluer de façon objective ce qu'une personne raisonnable retiendrait de l'annonce en question. De plus, l'intention de l'annonceur quant à la clientèle visée n'est aucunement pertinente.

La Cour est également venue préciser la distinction entre un « maître électricien » et un « électricien »; le premier détient une licence d'entrepreneur, alors que le second possède un certificat de compétence lui permettant de travailler pour un maître électricien[4].

Elle précise même que :

Puisque le maître électricien est l'entrepreneur licencié, il est le seul qui peut soumissionner pour obtenir des contrats rémunérés ou bénévoles pour l'exécution de travaux d'électricité[5].

La CMEQ publie une liste des condamnations obtenues pour exercice illégal du métier de maître électricien. Vous pouvez consulter les tableaux dans la section *Protection du public* du site Internet de la CMEQ. ■

[1] Bazib c. Corporation des maîtres électriciens du Québec, 2018 QCCS 1681.
[2] Ibid., au para. 31.
[3] RLRQ, c. M-3, art. 21.
[4] Ibid., aux para. 22 à 242.
[5] Ibid., au para. 25.

Aucune confusion avec une identification conforme!

En identifiant vos soumissions, contrats, factures, annonces, véhicules, etc. avec le nom qui apparaît à votre licence d'entrepreneur, vous évitez d'être confondu avec une personne qui n'est pas membre de la CMEQ.

Pour plus d'informations à ce sujet, les membres peuvent consulter la rubrique *Identification des véhicules et des documents* de la section *Entrepreneurs électriciens* du site Internet de la CMEQ, de même que communiquer avec les avocats de la Direction des affaires juridiques. ■

LIGNEC CONSTRUCTION
ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ SPÉCIALISÉ DANS LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INDUSTRIELLES ET LES COMPLEXES ÉNERGÉTIQUES

Service d'urgence 24 h | 500, rue du Platine, Québec | 418 871-8400 | lignec.com

L'assemblée générale annuelle de sa section : faut y être!

Assister à l'assemblée générale annuelle de sa section c'est prendre une part active à la vie corporative de sa section et par le fait même de la Corporation.

Toutes les raisons sont bonnes pour ne pas assister aux réunions de sa section régionale : horaire surchargé, fin de carrière, les enfants, etc. Nombreux sont les maîtres électriciens qui n'ont jamais assisté à une de ces réunions et n'en connaissent donc pas les avantages. Ces rencontres sont une occasion en or de prendre en main votre profession et d'avoir une influence positive sur son évolution. Assister aux activités de votre section vous permettra de discuter d'un vaste éventail de sujets, d'assister à des conférences pertinentes, de soulever les problématiques rencontrées dans le métier et, si nécessaire, de faire voter des résolutions.

S'il y a bien une réunion de section à ne pas rater, c'est celle de septembre. C'est en effet à ce moment là qu'aura lieu l'assemblée générale annuelle (AGA), durant laquelle les membres auront la chance de participer aux élections de leurs administrateurs et auront la présentation des états financiers annuels de leur section. De plus, pour ceux qui seront présents, vous aurez l'opportunité de rencontrer le conseiller aux sections de la CMEQ, monsieur Francis Paquet. Ce dernier a pour rôle de faire le lien entre les 17 sections régionales du Québec et le siège social de la Corporation. Finalement, cette rencontre sera l'occasion, pour ceux qui le désirent, de soutenir une œuvre caritative en effectuant un don à la cause CorpoActif. Cette année, la Corporation a décidé d'appuyer la *Fondation Les Petits Frères* qui vient en aide aux aînés partout dans la province.

Ces rencontres sont une occasion en or de prendre en main votre profession et d'avoir une influence positive sur son évolution.

Pour connaître la date de votre future AGA, consultez la rubrique *Ma section régionale* en vous connectant à votre dossier au www.cmeq.org.

CorpoActif, un succès d'année en année!

Il s'agit à la fois d'un bon moyen de s'impliquer dans la vie corporative de la Corporation et d'apporter son appui à une bonne cause.

En 2015, lors du 65e congrès annuel de la CMEQ, avait lieu la première édition de CorpoActif. Plus de 70 participants s'étaient joints à ce mouvement pour encourager la *Fondation du Cancer du sein du Québec* et ont permis de récolter 16 500 $ en dons. En 2016, les membres de la CMEQ ont remis 19 200 $ à la *Fondation Opération Enfant Soleil* et à la *Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB*. Enfin, il ne faudrait pas oublier le super Tournoi de curling tenu au Fairmount Château Montebello au profit de la *Fondation Procure* et de la *Fondation Carmen* de l'Outaouais. L'année 2017, battait tous les records avec 30 800 $ récoltés.

Quel honneur pour les maîtres électriciens d'avoir remis 66 500 $ en trois ans à des œuvres caritatives.

Quel honneur pour les maîtres électriciens d'avoir remis 66 500 $ en trois ans à des œuvres caritatives.

2018 ne fera pas exception à la règle, les maîtres électriciens et leur entourage se regrouperont afin d'appuyer la *Fondation Les Petits Frères* qui a pour mission de briser l'isolement des personnes âgées seules partout au Québec depuis 55 ans. Il est important de souligner que l'équivalent de 10 % des sommes amassées seront aussi remises par la CMEQ à une cause locale, la *Fondation InterVal du CIUSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec*, qui a pour but d'améliorer la qualité de vie des enfants et des adultes atteints d'une déficience physique.

Cette année, être CorpoActif c'est participer au Tournoi de quilles à Trois-Rivières le 18 octobre; c'est participer à l'assemblée générale annuelle de sa section en septembre et faire un don. Finalement, cette année, être CorpoActif c'est soutenir nos aînés qui en ont besoin!

Pour vous inscrire à CorpoActif 2018 ou faire un don, visitez le www.cmeq.org/achats-en-ligne.

Pour en apprendre plus sur la mission de la *Fondation Les Petits Frères*, visitez le www.petitsfreres.ca.

Recensement de la population – Portrait du secteur de l'habitation pour les régions

Vous êtes-vous déjà demandé quel est le potentiel du marché de la rénovation de l'habitation dans votre région?

Le Service économique de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) publie un premier numéro du *Bulletin de l'habitation* qui permet de dresser un portrait du secteur de l'habitation pour chacune des régions APCHQ. Ce bulletin à été réalisé à partir du *Recensement de la population 2016* compilé par Statistique Canada et pourrait s'avérer un outil précieux pour un entrepreneur. Ce document présente notamment l'âge moyen du parc de logements d'une région, mais dénombre aussi la proportion des habitations de la région ayant besoin de réparations, soit mineures, soit majeures.

Si vous, en tant qu'entrepreneur, tentez d'établir le potentiel du marché de la rénovation de l'habitation dans votre région et désirez établir les caractéristiques de votre clientèle potentielle, pourquoi ne pas jeter un coup d'œil à ce bulletin à l'adresse suivante : www.apchq.com/documentation/bulletin-de-l-habitation/edition-speciale-recensement-de-la-population-2016.

Formations [offertes par la CMEQ

Modifications au Chapitre V – Électricité 2018

Ligne du temps	Entrée en vigueur et début de la période de transition	Tournée provinciale CMEQ Formations	Webformation En direct	Fin de période de transition
	1er oct. 2018	1er oct. 2018 au 30 mars 2019	30 oct. 2018	1er avril 2019

Entrepreneur électricien, c'est le temps de vous inscrire à la formation!

Ça y est, c'est parti! Voici les dates de la tournée provinciale qui se déroulera dans un premier temps du 1er octobre à la mi-décembre 2018 et, dans un deuxième temps de la mi-janvier au 30 avril 2019. D'une durée de 4 heures, ce cours sera et sera offert en salle dans plusieurs villes à travers le Québec.

Une formation indispensable à votre métier!

Ne perdez pas de temps! Inscrivez-vous à l'une des formations, vous n'aurez qu'une période de 6 mois de transition à compter de l'entrée en vigueur de ce nouveau code!

ATTENTION : Inscription en ligne seulement au www.cmeq.org/se-former!

Coût pour formation en salle ou WEB :
45,00 $ + taxes (membre de la CMEQ)
100,00 $ + taxes (non-membre et hors construction)

IMPORTANT : Les électriciens ayant un certificat de compétence valide émis par la CCQ et déclarant des heures à la CCQ, devront obligatoirement s'inscrire aux sessions données par la CCQ. Les frais d'inscription seront alors assumés par le FFSIC si les critères d'admissibilité sont remplis. www.fiersetcompetents.com ou Ligne info-perfectionnement / 1 888 902 2222

WEB Formation en direct

Comme si vous y étiez, ou presque. Vous pourrez poser vos questions au formateur et obtenir des réponses. Inscrivez-vous!

Mardi 30 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3851

Calendrier 2018 de la tournée provinciale en salle

Montréal – Siège social de la CMEQ,
5925, boul. Décarie, H3W 3C9

Lundi 1er octobre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3733
Lundi 1er octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3736
Mardi 2 octobre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3741
Mardi 2 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3742
Mardi 2 octobre : 18 h à 22 h / Code : TEC3743
Vendredi 2 novembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3776
Vendredi 2 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3777
Lundi 19 novembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3778
Lundi 19 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3779
Vendredi 14 décembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3781

Montréal Est – Club de Golf Métropolitain Anjou,
9555, boul. du Golf, H1J 2Y2

Vendredi 26 octobre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3782
Vendredi 26 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3783
Vendredi 16 novembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3784
Vendredi 16 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3785
Jeudi 13 décembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3786
Jeudi 13 décembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3787

Laval – Hôtel Best Western Plus,
3655, autoroute des Laurentides, H7L 3H7

Mardi 2 octobre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3744
Mardi 2 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3745
Mardi 16 octobre : 18 h à 22 h / Code : TEC3767
Jeudi 25 octobre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3768
Jeudi 25 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3769
Mardi 13 novembre : 18 h à 22 h / Code : TEC3770
Mercredi 28 novembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3771
Mercredi 28 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3772
Mercredi 12 décembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3773
Mercredi 12 décembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3774

St-Jérôme – Hôtel Best Western Plus,
420, boul. Monseigneur-Dubois, J7Y 3L8

Jeudi 4 octobre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3746
Jeudi 4 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3749
Vendredi 23 novembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3813
Vendredi 23 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3814

Ligne du temps	Entrée en vigueur et début de la période de transition	Tournée provinciale CMEQ Formations	Webformation En direct	Fin de période de transition
	1er oct. 2018	1er oct. 2018 au 30 mars 2019	30 oct. 2018	1er avril 2019

Longueuil – Hôtel Holiday Inn,
900, rue St-Charles Est, J4H 3Y2

Vendredi 5 octobre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3750
Vendredi 5 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3751
Jeudi 25 octobre : 18 h à 22 h / Code : TEC3788
Lundi 12 novembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3789
Lundi 12 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3790
Jeudi 29 novembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3791
Jeudi 29 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3792
Mercredi 12 décembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3796
Mercredi 12 décembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3797

Québec – Hôtel Plaza Québec,
3031, boul. Laurier, G1V 2M2

Mardi 9 octobre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3752
Mardi 9 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3753
Mercredi 17 octobre : 13 h 30 à 17 h 30/ Code : TEC3754
Lundi 26 novembre : 18 h à 22 h / Code : TEC3755

Trois-Rivières – Hôtel Delta,
1620, rue Notre-Dame Centre, G9A 6E5

Mercredi 10 octobre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3756
Mercredi 10 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3757
Mardi 27 novembre : 13 h 30 à 17 h 30/ Code : TEC3805

Shawinigan – Auberge Gouverneur,
1100, promenade du Saint-Maurice, G9N 1L8

Jeudi 11 octobre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3759
Jeudi 11 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3760

Gatineau – Hôtel V, 585, boul. de la Gappe, J8T 8N7

Jeudi 11 octobre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3761
Jeudi 11 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3762
Vendredi 30 novembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3816
Vendredi 30 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3817

Victoriaville – Hôtel Le Victorin,
19, boul. Arthabaska Est, G6T 0S4

Vendredi 12 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3763

Alma – Hôtel Universel,
1000, boul. des Cascades, G8B 3G4

Lundi 15 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3764

Chicoutimi – Hôtel La Saguenéenne,
250, rue des Saguenéens, G7H 3A4

Mardi 16 octobre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3765
Mardi 16 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3766

Joliette – Château Joliette, 450, rue Saint-Thomas, J6E 3R1

Jeudi 18 octobre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3798
Jeudi 18 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3799
Lundi 3 décembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3800
Lundi 3 décembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3801

Salaberry-de-Valleyfield – Hôtel Plaza,
40, avenue du Centenaire, J6S 3L6

Vendredi 19 octobre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3806
Vendredi 19 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3807
Mardi 4 décembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3808
Mardi 4 décembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3809

Drummondville – Best Western Hôtel Universel,
915, rue Hains, J2C 3A1

Lundi 22 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3810
Mercredi 5 décembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3811

Sherbrooke – Hôtellerie Jardins de Ville,
4235 boul. Bourque, J1L 1N7

Mardi 23 octobre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3818
Mardi 23 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3819
Jeudi 6 décembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3821
Jeudi 6 décembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3822

Rivière-du-Loup – Hôtel Universel,
311, boul. Hôtel-de-Ville, G5R 5S4

Lundi 29 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3835

Perdu dans votre recherche d'assurance ?
Chez Lussier Dale Parizeau, nous vous aidons à faire un choix éclairé.

Lussier Dale Parizeau
Cabinet de services financiers

1 855 883-2462
LussierDaleParizeau.ca/cmeq

Ligne du temps	Entrée en vigueur et début de la période de transition	Tournée provinciale CMEQ Formations	Webformation En direct	Fin de période de transition
	1er oct. 2018	1er oct. 2018 au 30 mars 2019	30 oct. 2018	1er avril 2019

Rimouski – Hôtel Gouverneur,
155 boul. René-Lepage Est, G5L 1P2

Mardi 30 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3836

St-Hyacinthe – Centre de congrès de Saint-Hyacinthe,
1325, rue Daniel-Johnson Ouest, J2S 8S4

Mardi 30 octobre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3825
Vendredi 7 décembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3826
Vendredi 7 décembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3827

Sept-Îles – Hôtel Gouverneur, 666, boul. Laure, G4R 1X9

Mercredi 31 octobre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3830

Sayabec – Hôtel-de-ville, 6, rue Keable, G0J 3K0

Mercredi 31 octobre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3837

Baie Comeau – Hôtel Hauterive,
1145, rue Nouvel, G5C 2E3

Jeudi 1er novembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3838

Lévis – Hôtel l'Oiselière Lévis,
165-A, route du Président-Kennedy, G6V 6E2

Lundi 5 novembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3828
Lundi 5 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3829
Lundi 10 décembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3831
Lundi 10 décembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3832

Thetford Mines – La Cache du Domaine,
755, 9e Rue Sud Thetford Mines, G6G 0G1

Mardi 6 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3841

Saint-Georges – Centre de congrès le Georgesville,
300, 118e Rue, G5Y 3E3

Mercredi 7 novembre : 7 h 30 à 11 h 30 / Code : TEC3815
Mercredi 7 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3823
Mardi 11 décembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3824

Granby – Hôtel Castel & Spa Confort,
901, rue Principale, J2G 2Z5

Mercredi 7 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3840

Mont Laurier – Comfort Inn (La Cage),
700, boul. Albiny Paquette, J9L 1L4

Jeudi 8 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3842

Sainte-Agathe-des-Monts – Hôtel Spa Watel,
250, rue Saint-Venant, J8C 2Z7

Vendredi 9 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3849

Val d'Or – Hôtel Forestel, 1001, 3e, Avenue Est, J9P 4P8

Mardi 13 novembre : 18 h à 22 h / Code : TEC3844

Rouyn-Noranda – Hôtel Best Western Plus Albert,
84, avenue Principale, J9X 4P2

Mercredi 14 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3845

Ville-Marie – Ville-Marie (Duhamel-Ouest) – La Bannik,
862, chemin du Vieux-Fort, J9V 1N7

Jeudi 15 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3843

Carleton-sur-Mer – Hostellerie Baie Bleue & Golf,
482, boul. Perron, G0C 1J0

Mardi 20 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3839

Gaspé – Hôtel des Commandants,
178, rue de la Reine, G4X 1T6

Mercredi 21 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3834

Matane – Hôtel Quality Inn,
1550, avenue du Phare Ouest G4W 3M6

Jeudi 22 novembre : 13 h 30 à 17 h 30 / Code : TEC3833

Pour une formation en entreprise, prenez contact avec Mme Louise Lemieux, agente de promotion à la formation : 514 738-2184 ou 1 800 361-9061 poste 230/louise.lemieux@cmeq.org

LE PROGRAMME DE PROTECTIONS PERSONNALISÉ DE LA CMEQ

MRa
Cabinet en assurance de personnes

- Contrat non résiliable
- Prestations garanties
- Primes des plus compétitives
- Remboursement moyen des primes de plus de 19 000 $ par assuré
- En date du 1er janvier 2018, 283 membres ont encaissé 5 484 449 $, ce qui représente la coquette somme de 19 380 $ en moyenne par assuré, de quoi se payer un petit rêve à la retraite
- Avec plus de 3,6 millions $ de primes par année, c'est le plus important programme pour les maîtres électriciens du Québec

N'hésitez pas à nous contacter, c'est tout à votre bénéfice.

5055, boul. Métropolitain Est, bureau 200, Montréal (Québec) H1R 1Z7
T : 514 329-3333 / 1 800 363-5956 | F : 514 328-1173 | cabinetmra.com

Congrès 2018 de la CMEQ – Un peu, beaucoup, passionnément et légalement!

La Corporation des maîtres électriciens du Québec est heureuse de vous inviter à son 68e congrès annuel. Mettez à votre agenda, les dates du 19 et 20 octobre puisque vous êtes attendu à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières. Rien n'est laissé au hasard et tout a été mis en place pour que cet événement soit des plus réussis.

Cette année le thème ***« Un peu, beaucoup, passionnément et légalement »*** souligne votre engagement envers la profession. Vous serez vite conquis par la programmation qui est dynamique. En lien avec la thématique, des sujets d'intérêt légal seront traités tels, la loi R-20 et les pièges à éviter avant et après la conclusion d'un contrat.

La CMEQ revient cette année avec son ExpoShow *100 % électrique* où sont réunis plus d'une vingtaine d'exposants de l'industrie. Ce moment est une occasion unique pour réseauter, magasiner son nouveau véhicule commercial tout en ayant la possibilité d'assister à des conférences éclair. Cette activité se terminera dans une ambiance décontractée avec un happy hour.

Au cours du congrès, Danielle Sauvageau animera une conférence intitulée *« Leadership, quand notre succès dépend de notre entourage »*, Rose-Marie Charest *« Mieux faire le lien entre nos désirs, nos besoins et notre réalité »* et finalement *« Arrêtez de vendre, laissez vos clients vous acheter! »* sera présenté par Vincent Fournier. Des conférences qui sont un vrai « boost » pour se donner de l'énergie, réfléchir sur son leadership dans un contexte entrepreneurial et apprendre à faire de bons choix pour soi.

S'offrir un moment de divertissement avec de la musique rythmée est une excellente façon de terminer le tout. Vous assisterez au spectacle de Marck Kingswood et ses musiciens et de Lady Beast avec DJ Abeille et Mélissa Lavergne. Venez découvrir le crooner de l'ère moderne et danser sur le rythme électrisant de ces deux complices.

Réservez vite votre place! Pour consulter la programmation complète, www.cmeq.org/congres-2018.

Au plaisir de vous rencontrer les 19 et 20 octobre prochain!

Installation de tableaux de commutation

Les tableaux de commutation sont généralement encombrants et lourds. Ils comportent des disjoncteurs, des commutateurs, des instruments de contrôle, de mesure et de commande.

L'installation comporte habituellement le gréage de l'équipement, son installation sur place, le raccordement à l'alimentation et à ses diverses charges et enfin, à sa mise sous tension. Plusieurs imprudences peuvent être commises lors de leur installation. En voici quelques exemples.

- Ne pas faire un repérage des lieux de travail afin d'établir quels sont les équipements de protection individuelle (ÉPI) requis et repérer les sorties et les systèmes de secours.
- Apporter les panneaux à leur lieu d'installation sans avoir d'abord évalué son chemin, retiré les objets qui bloquent le passage et délimité la zone de transport à l'aide de cônes ou de rubans, si nécessaire.
- Forcer pour insérer un panneau en place sans utiliser des barres ou d'autres leviers pour mettre les diverses sections en place.
- Tenter d'insérer des cales avec les doigts.
- Utiliser des rallonges électriques de façon non sécuritaire.
- Travailler sans un éclairage suffisant.
- Utiliser une génératrice dans un endroit qui n'est pas suffisamment ventilé.
- Ouvrir un raccord de neutre ou de terre sans avoir d'abord installé un cavalier de jonction pour assurer la continuité ou sans avoir cadenassé adéquatement le circuit.
- Modifier des barres, panneaux ou toute autre composante d'un appareillage électrique.
- Mettre l'équipement sous tension sans avoir d'abord effectué des vérifications exhaustives du sens de rotation, de l'absence de faute à la terre, des raccords de terre et une inspection visuelle.
- Effectuer des raccords avec des transformateurs, des panneaux ou d'autres équipements sous tension avant d'avoir vérifié l'absence de fautes à la terre.
- Travailler près d'équipements qui comportent des pièces sous tension exposées sans avoir installé de barrières protectrices adéquates.

Vaut mieux prévenir que guérir!

145 MILLIONS DE BONNES RAISONS
DE RESPECTER LES RÈGLES DANS LA CONSTRUCTION
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
La CONFORMITÉ, ça compte!
ccq.org

INFORMATIQUE

Dossier employé
Sortie prévue à l'automne 2018!

Certains ont remarqué l'apparition d'un nouveau module *Dossier employé* à l'écran principal de Gestion CMEQ depuis un certain temps déjà.

Une première version de ce nouveau module a d'ailleurs été présentée lors du Congrès 2017 de la CMEQ. Cette nouvelle fonctionnalité permettra, entre autres, de consigner toute l'information pertinente pour les employés de l'entreprise (coordonnées, paye, formation, compétences, etc.) ainsi qu'au niveau des utilisateurs du logiciel (profil d'utilisateur). Aussi, en lien avec ce *Dossier employé,* plusieurs améliorations seront apportées au niveau du module *Paye* (saisie des payes plus facile et plus flexible, amélioration au niveau de la sécurité, possibilité d'ouvrir de nouveau une période de paye qui avait été fermée, etc.).

Nous tenons à vous informer que le développement relatif à ce nouveau module va bon train et que nous en sommes actuellement à l'étape des tests. Ce nouveau module ainsi que les améliorations au module *Paye* en découlant sont testés par quelques entrepreneurs depuis quelques semaines déjà et les tests se poursuivent afin de s'assurer que le maximum de bogues soient corrigés avant son déploiement.

Des formations en classe et en entreprise seront offertes dès sa mise en ligne afin que les utilisateurs puissent bénéficier au maximum des nouvelles fonctionnalités, et ce rapidement. Plus de détails à ce sujet vous seront communiqués sous peu. ■

BRÈVES

Décès

Le 1er juillet 2018 est décédé M. Michel Tozzi de Les entreprises Laurentien électrique inc. Au cours des années, M. Tozzi s'est beaucoup impliqué dans la vie corporative de la Corporation. Il a été membre de plusieurs comité et 2e vice-président du Comité exécutif. Il recevait, en 2003, le Prix Lucien-Tremblay. M. Tozzi était le père de M. Angelo Tozzi. Nous offrons à la famille nos plus sincères condoléances.

À Saguenay, le 13 juillet 2018, à l'âge de 74 ans, est décédé accidentellement M. Patrick Latulippe, fondateur de Patrick Latulippe inc. M. Latulippe a été administrateur de la section de Québec de 1985 à 1995 et président de 1988 à 1991. Il fut aussi récipiendaire du Prix Grande Distinction en 1990. Nous offrons à la famille nos plus sincères condoléances. ■

AVANTAGES ET PRIVILÈGES POUR LES MEMBRES

Nouveau partenariat avec Shell – 4¢ d'économie sur l'essence en tout temps

Toujours soucieuse d'offrir à ses membres de meilleurs avantages, la CMEQ a conclu une nouvelle entente.

La Corporation des maîtres électriciens du Québec est fière d'annoncer qu'elle a conclu une entente de partenariat avec Shell Canada en vue de bonifier l'offre de service à ses membres. En vigueur dès maintenant, sans frais d'adhésion, tous les entrepreneurs électriciens de la CMEQ peuvent économiser 4¢ par litre d'essence en tout temps et ce, sans aucun minimum requis partout au Canada.

Cette offre est l'une des plus avantageuses actuellement sur le marché.

Comparativement à des programmes de points dont la conversion nécessite du temps et comporte une certaine complexité, les entrepreneurs électriciens pourront constater à chaque mois sur leur relevé de compte, les économies réalisées en utilisant les cartes Shell Fleet ou Shell Fleet Navigator. Peu importe la taille de l'entreprise ou le volume d'essence, le rabais est applicable. De plus, le programme permet d'accumuler des milles de récompenses AIR MILES. Cette offre est l'une des plus avantageuses actuellement sur le marché.

Avantages de votre nouveau programme de cartes Shell!

- Possibilité d'accumuler des milles de récompense AIR MILES md†
- Accès à plus de 1 200 stations d'essence Shell au Canada
- Gestion des limites de crédit
- Rapport de gestion en temps réel
- Restriction d'achat sur catégories de produits

Toute l'information ainsi que les formulaires d'adhésion au programme de cartes Shell Fleet et Shell Fleet Navigator sont disponibles au www.cmeq.org/entrepreneurs-electriciens/avantages-et-privileges-pour-les-membres/.

Au fait de la réalité de entrepreneurs électriciens toujours en déplacement pour exécuter des travaux, la CMEQ a négocié cette entente en ayant l'objectif de soutenir ses membres en leur offrant l'opportunité de réaliser des économies significatives tout en leur simplifiant la gestion de leurs véhicules.

En effet, ce nouveau programme de cartes permet de gérer la limite de crédit de chaque employé et donne accès à de l'information en temps réel sur la consommation d'essence pour chaque véhicule. De plus, si l'entrepreneur veut restreindre certains achats à ses employés, il est possible de bloquer certaines dépenses en magasin.

Avec cette entente, Shell vient s'ajouter aux grands partenaires commerciaux de la CMEQ tels que LDP Assurance, MRa, Rogers, Desjardins qui seront tous présents à *l'ExpoShow, 100 % électrique* du 19 octobre prochain au Delta Trois-Rivières. ■

Membre

Nouvel avantage aux membres de la CMEQ

Vous voulez réduire votre facture d'essence?

Économisez 4 ¢ par litre d'essence en tout temps!

	Shell Fleet Card	Shell Fleet Navigator
Frais	Gratuit	1 $ par carte active par mois
Réduction	4 ¢ du litre d'essence applicable dans les Shell au Canada seulement	4 ¢ du litre d'essence applicable dans les Shell au Canada seulement
Programme de fidélisation	Milles AIR MILES md†	Milles AIR MILES md†
Réseau	1 200 stations Shell	1 200 stations Shell Toutes les bannières essence acceptant la carte MasterCard
Rapport de gestion	En temps réel	En temps réel
Gestion des limites de crédit	Oui	Oui
Restriction d'achat sur catégorie de produits	Oui	Oui
Technologie à puce	Non	Oui
NIP	Oui	Oui
Mode de paiement	Transfert électronique de fonds	Transfert électronique de fonds
Calendrier de paiement	NET 15 jours	NET 15 jours

Vous pouvez vous inscrire au programme de cartes Shell Fleet mc et Shell Fleet Navigator mc en téléchargeant les formulaires :

www.cmeq.org/entrepreneurs-electriciens/avantages-et-privileges-pour-les-membres/

Payez moins cher pour votre essence et faites plus de kilomètres!

Vous avez des questions concernant ce produit?
martin.duval@shell.com

mc Marque de commerce de Shell Brands International AG, utilisée en vertu d'une licence. La carte d'entreprise MasterCard pour parcs de véhicules md Shell Fleet Navigator est émise par la Banque Comerica, conformément à une licence accordée par MasterCard International Incorporated. MasterCard et carte d'entreprise MasterCard pour parcs de véhicules sont des marques déposées de MasterCard International Incorporated. md† Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par LoyaltyOne, Co. et par Produits Shell Canada.

CALENDRIER

Cours ASP Construction

Pratiques de travail sécuritaires en électricité

Coût : Gratuit
Anjou
Mercredi 26 septembre 2018 : 8 h à 16 h
Réservation : 514 355-6192 poste 327
ou lbertrand@asp-construction.org

CCQ – Activités de perfectionnement

Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC)

Le répertoire des activités de formation 2018-2019 est disponible depuis le 21 août.

Inscription : services en ligne de la CCQ, www.fiersetcompetents.com/, ligne info-perfectionnement au 1 888 902-2222 option 1.

Cours offerts exclusivement aux travailleurs de l'industrie de la construction.

Conditions d'admission sur le site internet de la CCQ, au www.ccq.org.

Assemblées générales de section

Montréal
Jeudi 13 septembre, 19 h
Siège social de la CMEQ

Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Lundi 17 septembre, 19 h
Hôtel Universel
Rivière-du-Loup

Longueuil – Sorel
Jeudi 27 septembre, 18 h
Holiday Inn Longueuil

Tournoi de Golf

CMEQ – Section Outaouais
IES Gatineau – Section Gatineau

Club de golf Tecumseh
475, rue Saint-Louis, Gatineau,
QC J8P 8B6

Le jeudi 6 septembre 2018

Tél. : 819-327-8451 ou 819-778-1313

Informel est un instrument d'information et de vulgarisation. Son contenu ne saurait en aucune façon être interprété comme étant un exposé complet émis par la CMEQ ou ses représentants sur les points de droit ou autres qui y sont discutés. Prière de vous référer aux documents cités s'il y a lieu ou de communiquer directement avec la CMEQ pour de plus amples informations. Reproduction partielle permise avec mention de la source, et faire suivre la publication à la CMEQ.

FSC www.fsc.org MIXTE Papier issu de sources responsables FSC® C118374

Corporation des maîtres électriciens du Québec

5925, boul. Décarie,
Montréal (Québec) H3W 3C9
Tél. : 514 738-2184 / 1 800 361-9061

EXPO SHOW
100 % électrique

Corporation des maîtres électriciens du Québec

19 octobre 2018 – 8 h 30 à 16 h 30
Hôtel Delta de Trois-Rivières

- Plus de 20 exposants de l'industrie
- Cinq formations éclair en entrepreneuriat
- Salle de montre de véhicules d'affaires
- Happy hour dans une ambiance décontractée

Lunch-conférence : 45 $ 13 h à 14 h
Arrêtez de vendre, laissez vos clients vous acheter
avec Vincent Fournier, conférencier, formateur et auteur.

Admission et stationnement gratuits

Réservez votre place en ligne :
www.cmeq.org/inscription/ExpoShow

Lussier Dale Parizeau
Cabinet de services financiers
Commanditaire principal du 68e congrès

Hydro Québec
Présentateur officiel de l'ExpoShow